

éditorial

C'est la rentrée...

Les équipes du DESpA, de l'APB et la cellule d'appui affinent ce qui sera demain le DAHPE (le Dispositif d'Accompagnement et d'Hébergement de Protection de l'Enfance de l'ASEA). Nous allons être présents dans le courant de l'année prochaine sur l'ensemble du département.

La Protection de l'Enfance est sous les feux de l'actualité depuis près de deux ans masquant quelque peu les travaux engagés par les équipes des pôles Soins, Milieu Ouvert, Handicap et Prévention Insertion. J'espère que ce n° 161 Infos ASEA répondra à vos attentes.

Nous venons d'être sollicités par le nouveau Préfet du Maine et Loire, Monsieur Bernard GONZALEZ pour poursuivre et développer nos actions en direction des migrants. Il s'agit de fluidifier les places dans nos deux CAO et participer à la création de deux nouvelles structures. Cette création a été proposée aux 4 opérateurs potentiels du Maine-et-Loire et nous sommes dans l'attente de la position de la DDCS.

L'objectif premier des éducateurs de CAO est d'obtenir pour chacun dans un cadre sécurisant l'asile en France. Les démarches administratives auprès de l'OFPRA⁽¹⁾ sont longues et vont de pair avec l'apprentissage du français et plus généralement l'insertion sociale et professionnelle. Il est important d'assurer un suivi individuel à la sortie du CAO par la mise en place de mesures CADA⁽²⁾ ou ALT⁽³⁾. C'est ainsi que nous venons de créer des places en ALT pour accompagner les « sortants » de Doué la Fontaine et de Saumur et que ce mois-ci nous allons faciliter l'accès aux locaux du CADA.

Michel FOUILLET
Président

⁽¹⁾ OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides.

⁽²⁾ CADA : Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile.

⁽³⁾ ALT : Accompagnement Logement Temporaire.

Le mot de la DG

Déjà la fin du mois de septembre... La rentrée a été forte en actualité. Vous en trouverez un aperçu dans cet Infos-Asea.

Le **Schéma Directeur** de notre Projet Associatif 2016 – 2020 est désormais finalisé, il a été envoyé dans les établissements et services. Nous nous sommes donc particulièrement concentrés sur l'organisation des différentes thématiques à faire avancer au niveau associatif au cours de cette année scolaire.

L'année sera riche des réflexions et travaux que nous mènerons dans les multiples instances propres à chaque structure, et transversales...

Bien à vous,

Nathalie FERRIER

Retour sur le CA du 12 septembre 2017

Les administrateurs se retrouvent en Séminaire à l'IME Le Coteau, pour une journée complète fin septembre. C'est l'occasion de prendre du recul et de se concentrer entre autres sur la stratégie associative, le renforcement de la vie associative et la communication

L'ASEA s'engage dans le principe de travailler en collaboration avec d'autres associations pour répondre à de futurs appels à projets, sous réserve que sur le fond les valeurs soient communes, et que le rapprochement apporte une véritable plus-value pour la personne accompagnée

L'ASEA écrit au Conseil Départemental pour demander sa participation à l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance, la composition de cette instance étant actuellement revue pour être en conformité avec le dernier décret paru à ce sujet

Une information a été faite, suivie d'échanges, sur l'actualité des 5 Pôles de l'ASEA 49

Deux commissions de recrutement sont installées pour procéder au remplacement des postes de directeurs sur le Pôle Protection de l'Enfance Milieu Ouvert et sur le Pôle Prévention Insertion. Les deux directrices actuelles, Mme Danielle Mary et Mme Martine Béraut partiront l'été prochain

Le Conseil d'Administration a répondu aux 3 courriers que lui avait adressé le Comité d'Entreprise au mois de juin

Un point budgétaire a été fait sur les réponses des budgets reçus au jour du Conseil d'Administration, et sur la méthode relative à la préparation des budgets 2018

L'ASEA proposera à La Canopée bleue, désireuse de s'installer sur le site de la Marmitière, de contractualiser cette collaboration, fixant les obligations réciproques des deux parties.

INSTANCES ASSOCIATIVES

suite Assemblée Générale et
CA à huis clos du 22 juin et CA du 12 septembre 2017

6 membres du Bureau

Président

M. FOUILLET Michel

Vice-Présidents

M. HALLIGON Jean
Mme SÉJON-ONILLON Marie

Trésorier

M. THÉNIER Jean Yves

Secrétaire

M. GRÉGOIRE Paul

Membre

M. SORREAU Hugues

10 membres Conseil d'Administration

Collège 1 : 8 membres

M. FOUILLET Michel - M. GRÉGOIRE Paul - M. HALLIGON Jean -
Mme SÉJON-ONILLON Marie - M. SORREAU Hugues - M. THÉ-
NIER Jean-Yves - M. MARTIN Jean-Luc (Ville de Saint Barthélemy
d'Anjou)

Collège 2 : 0 membre

Collège 3 : 2 membres

M. ARNAUD Christophe - Mme KLEINHOUT Elleke

45 membres Assemblée Générale

Collège 1 : 20 membres

Collège 2 : 2 membres

Collège 3 : 23 membres

Collège 1 : personnes qualifiées

Collège 2 : personnes accompagnées et leurs familles

Collège 3 : salariés

Qualirel-Santé

Le Conseil d'Administration a pris la décision avant l'été d'adhérer à Qualirel-Santé, association engagée dans l'amélioration des pratiques professionnelles en vue de l'efficacité de la qualité et de la sécurité du service à l'utilisateur : conseil, assistance, expertise indépendante.



Cartes professionnelles

De nouvelles cartes professionnelles sont disponibles. Elles sont plus fonctionnelles (format carte bancaire), plus durables (plastique dur) et plus sécurisées (photo sous plastification). Ces cartes professionnelles sont établies par le Siège sur demande, avec une photo format 2,5 x 3,5 cm.

Il est important de nous retourner une copie de la nouvelle carte signée par le salarié et par la même occasion, nous rendre si nécessaire l'ancienne carte.

La carte professionnelle n'a pas de durée de validité. Elle est simplement retournée à l'em-



ployeur lorsque le salarié quitte l'Association.

Budgets Prévisionnels 2018

Alors que l'Association n'a pas encore reçu toutes les réponses des financeurs pour les budgets 2017, nous sommes déjà en train de préparer les budgets 2018, puisqu'ils doivent impérativement être envoyés aux financeurs pour le 31 octobre dernier délai...

La concertation entre le siège et les établissements est la base d'élaboration, pour des documents concertés soumis à l'approbation des administrateurs avant envoi.

Dialogue de gestion

Les dialogues de gestion prévus dans le cadre de nos CPOM ont eu lieu :

- ⇒ pour le CPOM avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) concernant le CAVA : le 18 mai 2017
- ⇒ Pour le CPOM avec l'Agence Régionale de Santé concernant l'IME, l'ITEP, le SESSAD, le CAMSP et le CMPP : le 4 octobre 2017.

Suite des appels à projets

Protection de l'Enfance

Les réunions avec le Conseil Départemental se poursuivent à un rythme soutenu pour construire concrètement la mise en œuvre des résultats des appels à projets avec les associations retenues et les associations non retenues. Comité de pilotage stratégique global et comités de pilotages stratégiques par Pôle départemental de solidarité (Centre, Est, Ouest, Nord) se succèdent. Le comité technique, quant à lui, permet d'aborder spécifiquement les éléments qui nous concernent pour le Dispositif d'Accompagnement et d'Hébergement de Protection de l'Enfance à venir (DAHPE).

Un groupe de travail ciblé sur l'Accueil Singulier à Visée Thérapeutique est également mis en place pour cerner concrètement les attendus du financeur, et les articuler aux remontées des associations, du médico-social et du sanitaire.

Enfin, la future Conférence de l'Emploi a fait l'objet d'une première réunion de préparation pour faciliter la mise en relation des candidats avec les associations retenues. Elle devrait se tenir entre le 6 et 10 novembre 2017.

Colombier

Le chantier démarre... !

Que le temps est long entre le moment de la décision des travaux et le moment où les entreprises arrivent... Nous voilà récompensés toutefois de la persévérance pour le montage de ce dossier, la réhabilitation est plus que nécessaire. Quiconque a visité les locaux récemment peut en témoigner. Nous sommes donc très satisfaits de voir les entreprises à l'œuvre...

Le chantier s'engage pour 19 mois et permettra à terme d'améliorer de manière très significative les conditions d'accueil des 30 jeunes de l'ITEP et d'accueillir les 20 jeunes du SESSAD antenne d'Angers. Les conditions de travail des salariés seront également grandement améliorées et nous nous en réjouissons à l'avance...



Démarrage du DGLA

La suractivité du SAEMO étant toujours très importante : à ce jour **280 mineurs en attente de la mise en place du suivi éducatif**. Un Dispositif de Gestion de la Liste d'Attente est mis en place qui a démarré ses missions début août. Il doit permettre de

- Prendre en compte de suite des décisions judiciaires, et qui sont mises en attente dans le service
- Evaluer l'autonomie de la famille à attendre la mise en place de l'intervention éducative
- Permettre une première intervention pour des situations qui se seraient dégradées
- Articuler d'emblée avec l'ASE (via la Responsable Protection Spécialisée) un travail de partenariat dans l'intérêt de la famille.

Dans ce cadre, 3 travailleurs sociaux ont été recrutés et 1 secrétaire pour 0,40 ETP.

Ce dispositif fonctionne à titre expérimental jusqu'au 31 décembre 2017, un Comité Technique et un Comité de Pilotage mis en place par le Conseil Départemental suivront sa mise en œuvre.

CAO et CADA - l'accueil des demandeurs d'asile à l'ASEA 49

A la demande de la DDCS, le CAO poursuit sa mission jusqu'au 31 décembre 2017 sur Saumur pour 30 places et sur Doué-en-Anjou pour 35 places.

L'Etat cherche à organiser de la fluidité dans l'hébergement des publics de CAO et des CADA afin de permettre l'arrivée de nouvelles personnes migrantes en situation précaire. C'est ainsi que de nouvelles personnes ont intégré le CAO et le CADA de l'ASEA cet été et en septembre. Les personnes qui quittent le CAO sont orientées vers les autres dispositifs prévus par l'État (logement autonome, logement intermédiaire, Hébergement CPH...).

La nouvelle notice d'Harmonie Mutuelle

Vous avez reçu ou allez recevoir deux documents d'informations relatifs à la Mutuelle Santé.

Les conditions générales et la nouvelle notice prennent en compte la mise en place du tiers payant à compter du 1er janvier 2017. Les documents tiennent compte de la législation en vigueur et des derniers textes conventionnels. On retient plus particulièrement l'adhésion sans condition d'ancienneté du salarié et une liste étoffée de cas de dispense.

Les garanties collectives sont inchangées, les prises en charge n'ont pas été modifiées.

Nous vous remercions de retourner le papillon se situant à la fin de la notice afin d'attester de cette remise.

Les contraventions : rappel des modalités

Vous avez par mégarde commis une infraction au Code de la route avec le véhicule de service.

Devez-vous payer l'amende immédiatement, dès la réalisation de l'infraction ?

Non car vous devez attendre d'avoir reçu l'amende à votre nom personnel et à votre domicile. En effet, la carte grise étant au nom de l'Association ou des établissements, les amendes sont envoyées au Siège. Depuis le 1^{er} janvier de cette année, l'Association a l'obligation de dénoncer le conducteur. Le Siège effectue cette dénonciation dans un délai maximum de 45 jours après réception de l'avis de contravention et c'est pourquoi vous recevez ensuite le procès-verbal d'infraction à votre domicile qu'il vous appartient de régler.

Vous devez payer l'amende, après avoir reçu la contravention à votre nom et à votre domicile personnel.

Mouvements du personnel CDI mai à septembre 2017

Embauches

Mme Victorine CHOLLET

Éducatrice Spécialisée - CAVA CHRS - 1 ETP

Mme Agathe DROUIN

Éducatrice Spécialisée - SAEMO - 1 ETP

Mme Noémie NÉRON

Secrétaire - Siège Social - 1 ETP

Mme Sarah TACHDJIAN GOUNOU

Éducatrice Spécialisée - SIE - 0,90 ETP

Mme Maëva DORENLOT

Éducatrice Spécialisée - CESP du DESpA - 1 ETP

M. François DAVID

Psychologue - SAEMO Cholet - 0,70 ETP

Départs

Mme Jennifer BOURRÉ

Éducatrice Spécialisée - CESP du DESpA - 1 ETP

Mme Carla CHEVREUX

Animatrice Socio-éducative - CAVA CHRS - 1 ETP

Mme Natacha HESLOT

Secrétaire - Siège Social - 1 ETP

Mme Catherine LEBLANC

Psychologue - CMPP - 0,41 ETP

Mme Lucie MOREAU

Animatrice Socio-éducative - CAVA - 1 ETP

Mme Mélanie ROBERTI

Éducatrice Spécialisée - DESpA - 0,45 ETP

Mme Stéphanie SIETTE

Éducatrice Spécialisée - SAEMO - 0,20 ETP

Mme Adeline TRAVADON

Psychologue - SAEMO et IME Coteau - 0,94 ETP

M. Sébastien CHARRON

Moniteur Éducateur - CESP du DESpA - 1 ETP

Départ en retraite

M. Marc MANDELBAUM

Éducateur Scolaire - CESP du DESpA - 1 ETP

Plan de formation

Alors que des formations continuent de s'organiser sur le plan de formation 2017, nous sommes en train d'élaborer le plan de formation 2018. La méthode que nous avons mise en place est différente des années précédentes puisque nous nous appuyons sur tous les entretiens professionnels mis en place jusqu'à présent. Formations individuelles et collectives continueront de nous permettre d'accroître nos compétences pour une action de qualité auprès des personnes accompagnées. Le calendrier est le suivant :



La Directrice Générale, les Directeurs et les Chefs de Service font une synthèse des entretiens qu'ils ont menés et des actions qu'ils jugent opportunes pour les salariés qu'ils n'auraient pas encore rencontrés.
La Responsable des Ressources Humaines propose également des formations



Réunion du groupe de travail centré sur la Formation
Finalisation des priorités du plan de formation en CODIR



Réunion du groupe de travail centré sur la Formation
Chiffrage du plan de formation en CODIR



Réunion du groupe de travail centré sur la Formation
Suivi de l'élaboration du plan de formation en CODIR du 16 novembre
Présentation du plan de formation prévisionnel 2018 au Comité d'Entreprise



Réunion du groupe de travail centré sur la Formation
Remise de l'avis consultatif du Comité d'Entreprise sur le plan de Formation
Envoi à UNIFAF du plan de Formation



Rencontre d'UNIFAF autour de l'engagement du financement du plan de Formation et des modalités retenues

Notre groupe de travail est composé de la Directrice Générale, de la Responsable des Ressources Humaines, de la comptable chargée du plan de Formation au siège, d'un directeur représentant le CODIR et de 5 chefs de service représentant les Pôles.

Les comptes rendus sont envoyés aux participants, au CODIR et au Comité d'Entreprise.

Une secrétaire référente a également été nommée dans chacun des pôles pour tout ce qui concerne la formation.